

## CENS\_13 janvier 2020

Début de séance : 9h40.

Présents : Imane Boucenna, Matteo Cacciari, Sebastien Charnoz, Edouard Boulat, Charlotte Py, Anne Anthore, Sara Ducci, Cécile Roucelle, Laurent Menard, Florent Carn, Francesca Carosella, Adrian Daerr, Olivier Cardoso, Jaysen Nelayah (10h30), Raphaël Galicher (11h)

Arrivée des membres du CUFR à 11h : Atef Asnacios, Etienne Parizot, François Graner, Giuliano Orso, Angela Vasanelli, François Olivier Lacaisse, Simona Mei, Mathias Gonzales, Francesco Nitti, Véronique van Elewyck, Arache Djannati-Atai.

- 
- **Discussion sur le devenir du Master IPE :**  
(Invités : B. Thiria et M. Hendel)

La discussion débute par un rappel historique et un bilan (voir document joint).

Le problème actuel est que la formation est devenue financièrement déficitaire suite à une forte baisse des financements par mécénats et un cout constant en enseignement par des intervenants extérieurs (~300 h eq TD/an). Pour autant, la formation permet à ~20 étudiants/an (dont ~3 apprentis/an) de trouver un emploi au niveau bac+5/ingénieurs (~90 % de taux d'embauche).

Proposition de coupler le master IPE (M1 et 2) avec les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années de l'école ESIEE Paris (voir document joint). Les étudiants du cycle ingénieur ESIEE valideraient 2 diplômes (Ingé ESIEE, M2 IPE) et ceux du cycle universitaire, un diplôme (M2 IPE). C'est une dissymétrie gênante mais commune à tous ces couplages université/école d'ingénieur. La commission des titres d'ingénieur impose visiblement le suivi des 3 années du cycle ingénieur.

L'intérêt de ce couplage serait de : faire rentrer des contrats d'apprentissage (5k€/étudiant), réduire les heures complémentaires actuellement faites en M2 IPE (une part des enseignements actuels serait assumée par les enseignants de l'ESIEE, il resterait gestion réseau électrique/analyse big data à hauteur de 70h).

Pour le flux Univ de Paris, on attend ~10 étudiants de L3 avec contrat d'apprentissage sur 2 ans et ~5 issus du M1 Physique Appliquée. Normalement, l'ESIEE doit faciliter l'obtention de contrats d'apprentissage sachant que ça a toujours été une grande difficulté pour les étudiants universitaires (cf. L3 TPE, M2 IPE). Si des étudiants ne parvenaient pas à obtenir des contrats d'apprentissage on pourrait leur faire des contrats de stages en alternance comme ça se fait depuis plusieurs années en L3 TPE et M2 IPE (à vérifier ?).

Ce couplage irait de pair avec la création d'un M1 « tubulaire » spécifique, en alternance (il serait unique en son genre parmi les M1 actuels) sans mutualisation et ne permettrait pas de valider les compétences classiques d'un M1 de Physique général (appliqué ou pas) en raison de l'alternance et des exigences de l'ESIEE (à préciser ?).

Il serait pertinent d'impliquer la formation ISUPFERE (formation en alternance sur le thème des fluides et de l'énergie) à la discussion. Dans le futur proche, il faudra préciser les attentes de l'UFR en terme de

contenu pour validation d'un M1 de physique, et quel M1 ? (Créer un diplôme particulier M1 physique appliquée des énergies ?), ainsi que sur le financement (comment gérer les inscriptions entre UFR/ESIEE ? évolution du mécénat ?).

- **Demande de modification des MCCs pour quelques UEs de la licence de physique** (parcours général et DLPC/EPC et semestre rebond). La licence de physique demande le passage en Contrôle Continu intégral (CCI) des UES suivantes pour le second semestre de l'année universitaire 2019-2020 :

- L1 (Parcours général de physique et DLPC/EPC) :
  - Physique 2 (L1S2) PH02Y040
  - Méthodologie et outils maths pour la physique (L1S2) PH02Y050
- L1 Rebond :
  - Interactions maths-Physique PH02E010

Vote pour l'ensemble de ces modifications : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

- **Demande de dérogation pour enseignement hors-UFR de la part de J. Browaey** (voir demande en fin de document) :

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

- **Modification des cursus de santé :**

Lors du précédent CENS, nous avons accepté la création d'une mineure Maths/physique dans le cursus PASS 1ère année sans dépassement des heures actuellement assurées en PACES. Il est demandé (Y. Charon, C. Roucelle) d'accroître le nombre de groupes de TDs associés à cette mineure à hauteur de 5 groupes.

Angela Vasanelli rapporte les propos tenus pendant le week-end par la vice doyenne formation indiquant que l'UFR de maths aurait refusé cette demande d'accroissement au cours du week-end.

Cécile Roucelle indique que les heures associées à ces enseignements seraient un redéploiement des heures actuellement assurées en PACES (~600 h), sans dépassement, mais il n'est pas clair de savoir combien d'heures on récupérerait sur les enseignements actuels de physique dans la future majeure santé.

Francesco Nitti nous indique, après discussion, en cours de CENS, avec un responsable pharmacien d'enseignement en PACES ?, qu'il devrait effectivement y avoir de la physique dans la majeure santé de 1<sup>ère</sup> année à hauteur de 20 groupes de TD (mais avec quel volume horaire ? contenu ?).

En conclusion, les discussions sur ces sujets (Physique en majeure santé et en mineure maths/physique pour le PASS) doivent être reprises rapidement, en raison des contraintes d'affichage des capacités d'accueil sur Parcours Sup dans les jours qui viennent, avec un même interlocuteur à l'UFR de physique pour savoir précisément à quoi on s'engagerait globalement pour le PASS. Le point doit être fait avec Isabelle Grenier qui est la plus au courant et le contact le plus évident en tant que responsable de l'enseignement de la physique en PACES depuis plusieurs années.

Fin du CENS

Début de la réunion du CUFR élargie au CENS

- **Gestion des examens en période de grève :**

Matteo rappelle que chacun a la liberté individuelle de se déclarer gréviste et de se mobiliser mais que l'UFR, en tant qu'institution, doit organiser les examens dans les meilleures conditions. Cela est d'autant plus vrai lorsque le nombre d'enseignants officiellement déclarés grévistes est proche de 0. Une discussion s'en suit sur les contraintes de calendrier, les modes d'action des agents de l'UFR dans le mouvement social, les aménagements possibles pour concilier le déroulement des examens, des enseignements du S2 et l'engagement des uns et des autres dans le mouvement social.

Un vote est organisé en présence de 18 personnes avec 5 pouvoirs (Gallicher/Boulat/Carn/ Roucelle/Mei) après les départs en cours de séance de F. Graner, A. Asnacios, A. Anthore, L. Menard, I. Boucenna, S. Charnoz,

- Vote pour la proposition suivante :  
« Maintien des examens le jeudi 16 janvier, jour de manifestation nationale, comme annoncé aux étudiants le vendredi 10 janvier »  
4 contre, 3 abstention, 16 pour
- Vote pour la proposition suivante :  
« Ne pas organiser d'examens les jours de manifestation au-delà du jeudi 16 janvier »  
0 contre, 3 abstentions, 20 pour
- Vote pour la proposition suivante :  
« Organisation d'une AG par l'UFR de physique pour débattre de la situation actuelle et des aménagements possibles concernant les enseignements et les examens »  
0 contre, 1 abstention, 22 pour

Fin de séance à 13h30

À l'intention des membres du conseil des enseignements (CENS)

Paris, le 02/01/2020

Chères et chers collègues,

Chaque année les rectorats de Paris, Créteil et Versailles, à travers la plateforme GAIA, font un appel d'offre pour des stages de formation de ses enseignants du secondaire — il s'agit du Plan Académique de Formation. Ces stages sont intégralement financés par les rectorats, au tarif classique des vacances. Il y a quelques années les vacances étaient payées au centre d'accompagnement des pratiques enseignantes (CAPE), qui reversait l'argent aux UFR, charge pour leur administration de le payer en heures complémentaires aux encadrants. Parce que la gestion a été considérée comme lourde par Matteo Cacciari, celui-ci, en accord avec l'IREM de Paris (qui désormais gère les interactions avec le rectorat), a décidé que les stages seraient pris en compte dans le service des enseignants qui les animent. De mémoire, il me semble qu'une limite avait été fixée à 32 h-équivalent-TD.

À l'instar d'autres collègues, dans le cadre des relations entre lycées et notre université, Nicolas Décamp et moi-même, avons proposé un stage sur la mesure et les incertitudes. Nous avons prévu qu'il s'étale sur 3 jours, à raison de 6h par jour, et donc un volume de 18 h-équivalent-TD. Le rectorat de Créteil et de Versailles nous a contacté deux semaines avant le début du stage, en octobre 2019, pour nous demander de bien vouloir dédoubler ce stage, étant donné la demande très supérieure à la capacité d'accueil (25 personnes). Nous avons accepté. Le premier stage s'est déroulé, et deux journées du second stage ont pu avoir lieu dans de bonnes conditions malgré les grèves.

Ce faisant, Nicolas et moi-même allons réaliser deux fois 18 h d'enseignement, soit 36 h. C'est plus, me semble-t-il, que la limite initialement définie. D'où cette lettre pour demander, *à titre exceptionnel*, de pouvoir décompter de notre service ces 36h.

J'insiste sur le fait que la somme correspondante sera versée de toute façon par l'IREM à l'UFR de Physique, comme chaque année. Et que l'an prochain, pour éviter de reproduire une situation problématique, nous changerons la durée du stage de sorte que l'on puisse le dédoubler sans atteindre la limite convenue (qu'il reste à confirmer).

Bonne année à toutes et à tous,

**Julien**

**Browaey**